

## Prévention : enjeu économique & social

En 2022, le BTP souffre encore d'un déficit d'image, lié aux conditions de travail (exigences, nuisances, AT ...), **qui le rend moins attractif que d'autres secteurs d'activité.**

La prévention des risques professionnels, l'amélioration des conditions de travail peuvent contribuer à améliorer l'image des métiers de ce secteur industriel.

En 2021 le BTP c'est :

**1 778 000 actifs soit 7,2% de la population active hors chômage**

**La prévention primaire consiste à éviter l'apparition, le développement de pathologies, ou d'incapacités.**

*Depuis plusieurs années, les statistiques de la CNAMTS montrent une amélioration des AT et MP.*



### PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

➤ **Sinistralité AT/MP2020 CTN B / BTP( CNAM) :**

- ❖ **AT** : le contexte de l'année 2020 est marqué par la crise sanitaire liée au Covid-19, qui s'est accompagnée d'un ralentissement de l'économie , ce qui a ainsi contribué à une baisse conjoncturelle de la sinistralité AT pour le CTN B, à hauteur de **-12,8%**

La diminution du nombre d'AT observée en 2020 se concentre essentiellement sur les AT survenus de mars à juin, en lien avec le 1er confinement, et dans une moindre mesure, sur la seconde partie de l'année 2020

Bien que les accidents du travail enregistrés en 2020 dans le CTN B soient bien moins nombreux que ceux enregistrés en 2019, leurs circonstances vues à travers les 12 grandes catégories de risque à l'origine , se répartissent de même qu'en 2019, année non impactée par la crise sanitaire de Covid-19.

Ainsi, les accidents du travail du CTN B sont très majoritairement comme en 2018 et 2019 :

- ✓ Accidents liés à la manutention manuelle (près d'un accident sur 2) **47%**
- ✓ Accidents liés aux chutes (un tiers des accidents dont **18%** pour les chutes de hauteur et 15%, pour les chutes de plain-pied),

**Copyright (©) : Tous droits réservés Prévention Gagnante BTP**

- ✓ Accidents liés à un outillage à main (15%).

Ces grands types de causes sont à l'origine de 95% des accidents du travail de 4 jours d'arrêt et plus.

- ✓ 115 décès AT enregistrés en 2020 dans le CTN B

55 décès AT 2020 ( dont 26 par chute de hauteur soit 22,6% AT ) , autres que malaises, suicides, routiers ( contre 94 en 2019)

#### ❖ Répartition des AT graves (IP ≥ 10%) et décès survenus à des intérimaires dans le CTN B

Sur l'ensemble des AT graves ayant fait l'objet d'une notification d'IP ≥ 10% en 2020 auprès du personnel intérimaire employé par un établissement de travail temporaire : 39% ( 226 IP avec un taux de 10% ou plus) sont survenus dans des entreprises utilisatrices du secteur BTP

Pour les décès, cette proportion est de 51% (21 décès)

#### ❖ Accidents Trajet :



**PREVENTION GAGNANTE BTP**  
Performance Economique

Le nombre de journées d'incapacité temporaire accidents de trajet continue à augmenter dans le CTN B pour la quatrième année consécutive , mais de façon moindre qu'en 2018 et 2019 (**+1,6% en 2020** , versus +2,9% et +2,7% ) , après avoir connu une baisse systématique depuis l'année 2010

Comparativement aux autres CTN, le CTN B fait partie des 3 CTN qui affichent une augmentation en 2020 (+1,6%).

S'agissant des nouvelles incapacités permanentes (IP) de l'année 2020, elles peuvent aussi être la conséquence d'accidents de trajet antérieurs à 2020, en effet leur nombre a diminué de 28,3% par rapport à 2019, passant de 374 cas en 2019 à 268 en 2020

Ces résultats se distinguent de ceux observés tous secteurs confondus, principalement par :

- ✓ Une plus grande présence d'accidents de trajet liés à la perte de contrôle d'un moyen de transport (en 2020, 69% des accidents de trajet **dans le CTN B**) contre 59% tous CTN confondus

## ❖ Maladies Professionnelles :

En 2020, le nombre de maladies professionnelles (MP) dans le CTN B diminue de **-20,1%** par rapport à 2019 passant d'environ 7 300 cas en 2019 à 5 900 cas en 2020, soit le nombre le plus bas de la dernière décennie

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire du Covid-19, accentue fortement la baisse du nombre de MP observée en 2019

**(57)** : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail : 4097(69,7%)

**(98)** : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes 587 ( 10,0%)

**(79)** : Lésions chroniques du ménisque à caractère dégénératif : 320 (5,4%)

**(30)** : Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante 296 (5,0%)

**(30 bis)** : Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante : 152 (2,6%)



### PREVENTION GAGNANTE BTP

#### Performance Economique

Avec 448 cas en 2020 (573 en 2019) les MP liées à l'amiante représentent 7,6% des MP.

**(97)** : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier : 80 ( 1,4%)

**(42)** : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels : 80 (1,4%)

**(25)** : Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille : 48 (0,8%)

**(47)** : Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois : 21 (0,4%)

**(69)** : Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes 18 ( 0,3%)

**(8)** : Affections causées par le ciment (aluminosilicates de calcium) : 10 ( 0,2%)

Quant aux cancers autres que ceux liés à l'amiante, avec 45 cas ils sont proches du niveau de 2019 et 2017 (46 et 40 MP),

## Livret statistique de la sinistralité AT-MP 2020 du CTN B Industries du BTP

### Synthèses et analyses statistiques de la sinistralité par CTN (depuis 2007)

L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a présenté pour la première fois, des données sur les cancers d'origine professionnelle (lors du 35e congrès de médecine et santé au travail en 05/2018).

Cette étude non exhaustive a étudié toutes les situations professionnelles associées au diagnostic de 11 types de cancer : bronches, voies urinaires, sein, rein, larynx, sinus, côlon-rectum, peau hors mélanome, système nerveux central, hémopathies lymphoïdes matures, leucémies myéloïdes.

Le BTP est un secteur particulièrement à risque puisque c'est le secteur où surviennent le plus souvent ces types de cancer (**16,2 %**).

Ces cancers touchent majoritairement des personnes qui exercent des métiers qualifiés du Bâtiment et assimilés (22,1 %).

L'amiante est en cause dans 42 % des cas de cancers d'origine professionnelle étudiés.



### PREVENTION GAGNANTE BTP

#### Performance Economique

Dans le BTP, **la multiplicité et la concomitance des expositions (poly expositions)** favorisent la survenue de pathologies professionnelles ou à caractère professionnel, à court ou à long terme, accentuant la pénibilité au travail.

La prévention joue aussi un rôle clé : ***pour lutter contre la désinsertion professionnelle et limiter les risques d'inaptitude au travail ; ( la loi du 02/08/2021 va dans ce sens)***

C'est pourquoi il est plus que jamais nécessaire de renforcer la diffusion d'une solide culture de prévention en santé au travail en France et son appropriation par tous les acteurs.

**La prévention, n'est plus aussi à considérer seulement comme un bienfait social, mais aussi comme un facteur de « bénéfice de performances ».**

Selon les statistiques publiées chaque année par **Eurostat**, la Direction Générale Statistique de la Commission européenne, environ **un travailleur européen sur dix est confronté à un accident du travail ou à un problème de santé lié au travail.**

Les coûts engendrés par l'ensemble des accidents du travail et des problèmes de santé liés au travail constituent un lourd fardeau pour tous les acteurs économiques : la victime, les proches, les collègues, l'entreprise, l'organisme d'assurance "accidents du travail/maladies professionnelles" (AT/MP), l'État, ainsi que la société en général.

**Cette situation affecte en particulier la performance économique des entreprises :**

*L'approche de la dimension économique de la prévention est relativement récente ; la prévention contrairement aux idées reçues, **a des répercussions positives sur la performance économique de l'entreprise**, qui s'engage dans des actions concrètes d'amélioration des conditions de travail ; **c'est est un « levier » de performance de l'entreprise.***

**Une étude économique effectuée par l'OPPBTP** le confirme :101 cas de prévention illustrés avec bilans chiffrés.

**En Savoir Plus :**

**La prévention une affaire rentable**

**Prévention et Performance**

**Prévention et performance d'entreprise. Panorama des approches et des points de vue P 7 INRS 07/2018**

L'évaluation économique des actions de prévention, est devenue un outil courant



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

**Performance Economique**

Une étude de l'IRSST permet de développer des connaissances et des outils en lien avec le calcul de la rentabilité des investissements en prévention des lésions professionnelles dans les entreprises.

Il s'agit d'un document de référence, dans lequel on présente et décrit les différents concepts méthodologiques liés à la réalisation d'une analyse de rentabilité portant sur la prévention des lésions professionnelles

**Comment peut-on estimer la rentabilité d'un investissement en prévention ? IRSST 20/10/2020**

Dans 80 % des cas étudiés, le bilan prévention est jugé "excellent", avec une suppression ou une réduction forte du risque ; dans plus de 90 % des cas, l'impact économique effectif de l'action de prévention réalisée, s'est avéré positif.

Lorsqu'il ne l'était pas, des gains étaient bel et bien générés mais ne suffisaient pas à amortir les dépenses engagées.

En conclusion, l'OPPBTP constate que : **pour 1€ investi, le retour observé s'élève en moyenne à 2,19 €,**

*Soit un niveau similaire à celui calculé par l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) qui affirme en 2011 que « les entreprises peuvent espérer un retour potentiel de 2,20 € pour chaque euro investi dans la prévention, par année et par salarié »*

Les TPE obtiennent le meilleur rendement moyen de : 3,11€ ;

Un quart des actions coûtent moins de 5000€, et ont un rendement dix fois supérieur à la moyenne.

Le retour sur investissement *moyen* est de 1,5 an (1,2 pour les petites entreprises).

**Une étude d'EUROGIP (02 /2017)** dénote aussi un effet positif entre, *d'une part, le niveau de santé et sécurité au travail et, d'autre part, la performance économique globale des entreprises.*

Celles-ci ont donc tout intérêt à investir dans la prévention des risques professionnels, et plus généralement à favoriser de bonnes conditions de travail.

**C'est un véritable enjeu économique pour les MPE/TPE/PME**

L'attention portée à la santé/sécurité, contribue *aux progrès de la performance globale de l'entreprise (Rapport Lecoq 07/2018).*



PREVENTION GAGNANTE BTP  
Performance Economique

**En Savoir Plus :**

**Prévenir les risques professionnels : un enjeu économique pour l'entreprise**  
03/2017Eurogip

➤ **Dans un rapport de recherche de l'International Social Security Association (ISSA)**

On trouve les résultats d'une étude internationale sur le thème :  
«Coûts et avantages des investissements dans la sécurité et la santé au travail».

**Top 5 des effets de la SST dans l'entreprise :**

- ❖ Réduction des risques
- ❖ Meilleure sensibilisation aux risques
- ❖ Diminution des comportements dangereux et des accidents
- ❖ Amélioration de l'image de l'entreprise
- ❖ Renforcement de la culture d'entreprise

## Top 5 des avantages de la SST :

- Amélioration de la motivation et de la satisfaction des salariés
- Amélioration de l'image de l'entreprise
- Prévention des perturbations
- Attention soutenue à la qualité
- Baisse du temps de compensation après les perturbations

## Rendement de la prévention :

**1€ investi dans la prévention = retour potentiel de 2,20€**

**Rendement de la prévention: calcul du ratio coût-bénéfices de l'investissement dans la sécurité et la santé en entreprise International Social Security Association (ISSA) 2011**

En Europe, *les MPE/TPE/PME représentent plus de 90 % de l'ensemble des entreprises (tous secteurs confondus), emploient 67 % de la population salariée* et participaient à hauteur de 57 % à la création de valeur ajoutée.

*Cependant, leurs salariés sont plus exposés aux risques professionnels.*

Les effets économiques des mesures de Santé et Sécurité au travail y sont trop souvent négligés.



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

**Performance Economique**

La Santé Sécurité au Travail fait *“figure d'épouvantail”* pour certaines TPE/PME, apparaissant davantage comme

- Un poids supplémentaire sur les charges d'exploitation qu'un investissement d'avenir.
- Un ensemble d'exigences et de contraintes lourdes empêchant de travailler.

**Une enquête INRS de 2014 auprès des petites entreprises** montre que la prévention est encore perçue comme une contrainte.

**L'enquête ESENER 2 de 2014 par l'EU-OSHA (Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail) :**

montre que 85% des entreprises de l'EU invoque *une obligation légale* pour gérer la sécurité santé au travail.

**La prévention apparait encore comme une obligation, et ne fait pas encore partie de la culture des entreprises quel que soit le secteur.**



## En 10 /2017 l'enquête nationale auprès des artisans (IRIS ST, CAPEB, OPPBTP)

Montre que :

- 94% des chefs d'entreprises artisanales considèrent **que les actions de prévention** préservent la santé et la sécurité de leurs salariés
- 61% qu'elles donnent une bonne image de l'entreprise
- 52% qu'elles améliorent la performance de l'entreprise
- 64% déplorent un manque d'implication des salariés pour les questions de santé sécurité.

### **En France, l'argument du coût de la non-prévention n'est pas adapté pour les TPE**

*Leurs efforts de prévention n'affectent pas le coût de leur assurance, car celles-ci bénéficient d'un **taux de cotisation AT/MP collectif** afin qu'elles ne subissent pas le coût trop important d'une hausse de la cotisation que pourrait engendrer un accident ou une maladie liée au travail.*

La tarification actuelle des AT et des MP n'incite pas suffisamment les entreprises à s'investir dans la prévention estime la Cour des comptes dans **son rapport sur la sécurité sociale publié le 04 /10/2018.**



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

L'institution plaide : "*Pour que la tarification des risques professionnels ait une incidence sur l'organisation du travail, l'employeur doit recevoir, à travers le taux de cotisation, un signal, qui sanctionne ou récompense le niveau et l'évolution de la sinistralité de sa propre entreprise*".

**Les coûts financiers indirects** sont difficilement mesurables, mais ont néanmoins **à moyen et long terme** un fort impact sur la vie économique de l'entreprise.

*La baisse du taux d'absentéisme de l'entreprise (en partie lié aux conditions de travail), la stabilisation de l'activité professionnelle des salariés, la baisse du turnover (qui conduira à baisser les coûts de remplacement et de formation des nouveaux salariés), ou encore l'augmentation de la productivité des salariés associée à cette sécurisation au travail.*

Il n'y a pas de retour économique observable à très court terme, mais les effets seront bénéfiques pour une meilleure qualité de vie en général, laquelle influe sur les conditions physiques et mentales des salariés.

**La prévention c'est 25 % d'absentéisme en moins, et 3,5 fois moins de turn-over.**



Assurer la sécurité et la santé des salariés est une obligation légale pour les employeurs, mais au-delà de son caractère réglementaire, investir dans la prévention des risques professionnels **peut également s'avérer un facteur de réussite économique pour l'entreprise.**

La prévention est toujours bénéfique lorsqu'elle s'accompagne **de la mise en place de technologies et matériels plus récents.**

Ainsi, la mécanisation des activités physiques contraignantes, en plus de soulager les salariés, est presque toujours accompagnée d'une hausse de la productivité et d'économies d'échelles majeures.

La prévention ne doit plus apparaître comme une contrainte réglementaire, **mais comme un atout, à faire valoir dans l'optimisation et la gestion de l'appareil productif.**

L'INRS a publié **un document sur le lien entre prévention des risques professionnels et performance dans l'entreprise (05/2017).**

**En Savoir Plus :**

**Prévention et performance d'entreprise. Panorama des approches et des points de vue P 7 INRS 07/2018**



**PREVENTION GAGNANTE BTP**  
**Performance Economique**

**- Pour le Professeur W. Dab ( Pr honoraire de la chaire Hygiène et Sécurité du CNAM) :  
Prévention BTP 10/2017 :**

« La santé est l'un des rares sujets consensuels dans l'entreprise, l'investissement en prévention peut avoir **des bénéfices économiques**, mais aussi des bénéfices immatériels indirects, notamment **celui de créer un climat de confiance** c'est une condition très importante pour la compétitivité et la performance de l'entreprise. »

**- Pour la Ministre du travail (10/2017):** « *La prévention et l'anticipation des risques professionnels sont des enjeux majeurs pour la qualité de vie au travail **et un levier de compétitivité pour l'entreprise** ».*